

COMITE DE QUARTIER
RIVE DROITE/CŒUR DE VILLE

Agde, le 20 janvier 2014

REUNION
15 Janvier 2014

« RIVE DROITE/CŒUR DE VILLE »

A - VIE QUOTIDIENNE

Vie Quotidienne présentée par Luc LOGNOS

Avenue Victor Hugo (trottoirs):

Les plaques de béton se soulèvent (sous la poussée des racines des platanes) et les faux niveaux et les trous entre ces plaques ont déjà provoqués des accidents. A réparer au moins pour la sécurité.

Réponse :

Une reprise partielle des trottoirs de l'avenue Victor Hugo a été réalisée par les agents de la régie voirie. Tous les problèmes liés à des risques de chute sont en cours de traitement sur cette voie.

Avenue Victor Hugo (marquage au sol, circulation):

Traversée des piétons Rue de la Digue au niveau du restaurant (anciennement le Terminus) les usagers de la SNCF (les piétons) ont tendance à traverser, en allant ou en revenant de la Gare, à l'angle de la rue de la digue et de l'avenue Victor Hugo sur le trottoir qui sert de terrasse au restaurant. Un premier aménagement a été réalisé, **dans le sens aller**, par la création d'un passage piéton et d'un panneau invitant les usagers à traverser à cet endroit juste avant l'impasse qui précède ce restaurant. **Dans le sens retour**, nous souhaiterions qu'un marquage au sol soit réalisé dès la sortie de la gare et allant rejoindre le marquage vert déjà existant, dirigeant ainsi les piétons vers le trottoir opposé au restaurant.

Réponse :

Un complément de mobilier urbain a été posé afin de canaliser les piétons. Un passage piéton a été réalisé avec accessibilité aux PMR. Rue Raymond Pitet le même type d'aménagement sera réalisé prochainement par la régie.

Rue de la digue (stationnement) :

Le stationnement, bien qu'interdit, entre la Rue Raymond Pitet et l'Avenue de la gare côté platanes gêne le cheminement piétonnier. L'idéal serait de buser le fossé (travaux que nous demandons d'inscrire au budget 2014) qui permettrait un stationnement plus important tout en dégagant un passage pour les piétons. En attendant, nous préconisons la mise en place de quelques bornes (côté fossé) pour le cheminement piéton, le contrôle de l'interdiction de stationner de ce côté et la pose d'une grille au passage du fossé sous l'avenue de la gare.

Réponse :

Un marquage au sol (zébra) et du mobilier urbain (borne J11) ont été posés afin d'interdire le stationnement dangereux dans cette portion de voie comprise entre les rues R. Pitet et V. Hugo.

Carrefour rue de la digue / Avenue Victor Hugo:

Concernant la traversée vers la gare, le projet est à l'étude avec un co-financement et sera fait avant la saison 2014. Le projet de réaménagement de la rue de la digue est à l'étude et sera soumis aux élus à l'arbitrage budgétaire.

Rue de la Digue (fossé)

Un nettoyage du fossé sera réalisé prochainement et la grille demandée a été posée par la régie voirie.

Parking SNCF (entretien):

Bien que doublés dernièrement, les parkings recevant les usagers SNCF (usagers en constante augmentation) s'avèrent insuffisants. Il serait souhaitable, lors des travaux (et peut être même avant) de requalification du quartier de la gare de tenir compte de cette nouvelle réalité et de rechercher, autour de la gare, de nouvelles places de parking

Réponse :

Les parkings de la gare, sont propriété privée (gare) et il revient à ce département de la SNCF d'en assurer l'entretien

Quartier (élagage platanes)

Avenue de la Gare : bancs à nettoyer, et revoir la taille des platanes.

Réponse :

Une intervention sur le secteur de la rue Victor Hugo est programmée courant 2014 par les services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

En ce qui concerne les platanes le long du canalet, les services des Voies Navigables de France ont été saisis.

Avenue Victor Hugo (circulation):

Les voitures se garent après le pont, derrière les bornes J1 en entonnoir au début de la rue. Pouvez-vous rajouter des bornes ?

Réponse :

Un renforcement du dispositif « mobilier urbain » a été réalisé, afin de supprimer le stationnement anarchique aux abords du ralentisseur.

Avenue Victor Hugo (comptage):

L'entonnoir passé, les voitures accélèrent et roulent à vive allure. Pouvez-vous mettre un ralentisseur ?

Réponse :

Un comptage de vitesse sera effectué prochainement et au vu des résultats obtenus, nous envisagerons ou pas la pose de dispositifs de ralentissement sur cette voie.

Quartier de la Gare (nuisances sonores):

Les habitants du quartier de la gare se plaignent des nuisances sonores provoquées par les soufflettes thermiques bruyantes dès 6 h du matin.

Réponse :

Les services de nettoyage (Société Nicollin) ont été saisis afin de limiter au maximum l'utilisation des soufflettes thermiques dès 6h du matin. Pour autant, il n'est pas envisageable de les supprimer complètement considérant la quantité importante de feuilles à ramasser en automne

Quartier de la Gare (éclairage):

Il faudrait plus de lumière pour mettre cette avenue en valeur.

Réponse :

En ce qui concerne les problèmes soulevés en matière d'éclairage public, il a été demandé à l'entreprise chargée de l'entretien de ces équipements, de faire une vérification de l'ensemble des luminaires du secteur.

Rue Jean Bedos:

Une reprise partielle du trottoir a été réalisée suite à un effondrement sur ce dernier

Relevé de doléances durant la réunion

- le STOP placé Avenue Victor Hugo n'est pas assez visible ;
- le STOP n'est pas respecté Avenue de la Gare ;
- Rue Gohin, le magnolia a été volé ;
- Rue Saint Sever, pouvez-vous rajouter la languette qui permet de détacher les sacs canins?
- Place Square Picheire, il y a 15 pavés à remettre ;
- Rue Terrisse, il y a des TAGS ;
- faire nettoyer la Rue du Concil et la Rue Honoré Muratet.

SECURITE

Présentée par Monsieur LAROSE :

Fait état des différentes interventions.

. Infractions au code de la route : Contrôles routiers (route de Vias), mises en fourrière (parking de la Calade, Place de la Prud'homme, Place Gambetta, Place du Jeu de Ballon, Promenade, Rue du 4 Septembre, Rue Jean Jacques Rousseau, Rue Jean Roger, Place Abbé Dolques, Quai Commandant Réveille, Quai des Chantiers, Rue du Rouet, Rue Jean Bedos, Rue Lucien Petit, Rue Saint Vénuste) ; accidents (Rue Jean Roger) ; cambriolages ou tentatives (Rue Voltaire, Rue Mirabeau) ; dégradations (Rue Jean Roger, Avenue Victor Hugo, Place Jean Jaurès, Rue Saint Vénuste, Parking des Halles, Rue Jean Roger) ; Ivresses sur la voie publique (Rue Jean Jacques Rousseau, Place du Jeu de Ballon, Rue Jean Roger, Promenade) ; Problème de voisinage (Rue Jean Roger, Rue du Plan d'Allard). Squats (Quai Commandant Réveille, Place du Jeu de Ballon, Parking de la Calade, Place Jean Jaurès, Rue de la Poissonnerie, Rue Ernest Renan, Rue Jean Roger Rue des Barris, Rue Saint Vénuste, Pont des 4 Maréchaux) ; Etc....

Luc LAROSE informe le comité de quartier que la Police Municipale va se munir d'une caméra mobile.

CQ : il y a régulièrement des regroupements de jeunes qui créent de l'insécurité, au niveau du 17 Rue Terrisse ;

Présents :

M FREY, M DRUILLE, M BANCAREL, M SAIGNES, M HERAL, M CHAUDRON, M LAROSE, M DURBAN, Mme HOAREAU (Directrice du centre social Louis Vallière).

Représentants du comité de quartier :

M ANTZAK, Mme ABEL, M ANDRIEU, M BAYSSE-CHOQUE, M BENTAJOU, M BOREL, M COUTURIER, M DUVAL, Mme MALVESY, M SENABRE, Mme SURJOURS.

Absents excusés :

M DEGRANGE, M MINANA, M TOULLIOU

Absents :

Mme BELAMAN, M TOULLIOU.